

« Les politiques passent, les acteurs culturels restent »

POLITIQUE La ministre Alda Greoli redéfinit les enjeux de la culture

- En 800 recommandations et 40 actions, Alda Greoli (CDH) entend faire bouger les lignes de la culture.
- Sur le terrain, les acteurs attendent de voir quand et comment la ministre va mettre en œuvre son plan stratégique et de quels moyens elle disposera.

Plus de cinq mille personnes ont été rassemblées et écoutées par 18 comités de suivi pour arriver à déterminer 40 actions essentielles à l'avenir de la culture dans la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'objectif de ce branle-bas est clair : repenser l'offre. La nouvelle ministre de la Culture entend mener à terme le travail entamé par son prédécesseur, Joëlle Milquet. Il reste deux ans et demi à Alda Greoli pour y parvenir d'ici à la fin de la législature. Dans sa ligne de mire, elle mettra notamment la priorité sur de nouvelles règles de subsidiarité, le décloisonnement des institutions, une meilleure promotion de nos artistes et la mise en place d'un vrai statut professionnel pour l'ensemble des métiers culturels.

Sur le terrain, on s'impatiente d'en savoir plus à propos du calendrier de mise en œuvre de toutes ces mesures et de leur financement. Certains craignent de perdre leurs subsides. D'autres réclament toujours la compensation de la réduction budgétaire de 1 % subie en 2017. Alda Greoli préfère insister sur le caractère démocratique et transparent de sa démarche : « Tout a justement été repensé à partir du terrain parce que les politiques passent alors que les acteurs

culturels restent ! Il faut donc évoluer avec les gens de terrain qui incarnent l'avenir. Mais cela ne veut pas dire que nous vivons dans la dictature du terrain. Nous avons écouté et entendu chacun dans tous les coins de Bruxelles et de Wallonie. Maintenant, nous allons arbitrer et implémenter les nouvelles règles. Le terrain devra s'organiser pour vivre avec. Le phasage des mesures du plan stratégique sera présenté au mois de janvier prochain, en même temps que les budgets nécessaires. Il faut faire les choses dans l'ordre. »

Plutôt que de détailler les 40 actions dont le contenu est disponible en ligne depuis mardi, Alda Greoli pointe ses trois chantiers fondamentaux.

1 Le statut de l'artiste. La ministre sait que l'issue de ce dossier clé dépendra aussi de la bonne volonté des Régions et du fédéral car ce nouveau statut touche, entre autres, aux règles du cumul entre

rémunérations des artistes et allocations de chômage. « Nous avons déjà entamé le travail en étroite collaboration avec le ministre flamand de la Culture, Sven Gatz, assure Alda Greoli. La sixième réforme de l'Etat a confié le contrôle de la disponibilité des travailleurs aux Régions. Il faut donc également dialoguer avec Actiris, l'Office régional de l'emploi bruxellois, et le Forem, son équivalent wallon. Les artistes sont actuellement dans un statut hybride assimilé à celui du chômeur avec une sorte de reconnaissance de leur rôle d'artistes. Actiris et le Forem ne comprennent pas toujours en profondeur en quoi consiste le métier d'artiste. Il faut

former l'administration pour intégrer les notions de temps de recherche, d'entraînement, de répétition, qui

doivent être pris en compte dans la notion de disponibilité. » Symboliquement, une carte professionnelle pour les « travailleurs des arts » pourrait être créée afin de faciliter le traitement spécifique de leurs dossiers.

2 La réforme des instances d'avis. Les demandes de subsides seront analysées par des commissions composées de professionnels consultés en raison de leur expertise. « Je ne quitterai pas mes fonctions en ayant uniquement agité des moulins à vent, dit la ministre. J'entends jeter les fondations d'une nouvelle base de fonctionnement solide et j'évaluerai si chacun est effectivement prêt à faire les efforts nécessaires pour entrer dans le processus. L'idée est de travailler en toute transparence sur base de grilles de lecture et de critères clairs, en donnant toutes les justifications des décisions d'octroi ou non des subsides prises sur base des recommandations des instances d'avis. »

3 Les règles nouvelles. Il s'agira, par exemple, de mieux intégrer dans l'examen des demandes de subsides la part de l'emploi et la part budgétaire réservée aux artistes. La ministre entend aussi évaluer la dimension qualitative de l'emploi artistique généré par les opérateurs subventionnés en regardant le type et la durée des contrats offerts. « Je veux m'inscrire à la fois dans le dialogue culturel et le dialogue social, a précisé Alda Greoli. Cela implique que chacun prenne ses responsabilités de

part et d'autre : les professionnels des arts comme les pouvoirs publics. C'est seulement de cette manière que l'on pourra contribuer à l'extension de la diversité des publics et de l'offre culturelle. » ■

DANIEL COUVREUR

AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

Les millions retrouvés de l'indexation

En 2017, Alda Greoli avait promis de défendre et d'obtenir un ajustement budgétaire favorable à la Culture. La ministre a tenu parole : le gouvernement lui a accordé un bonus de 3,2 millions. Comment cet argent sera-t-il utilisé ? Elle s'était engagée à aider le secteur des arts de la scène, venu manifester devant son cabinet au mois de janvier. Aujourd'hui, elle annonce qu'environ 2 millions d'euros seront alloués au secteur. Il s'agit d'une forme de compensation au fait que les subsides des théâtres n'étaient plus indexés depuis plusieurs années, ce qui était directement préjudiciable aux engagements des acteurs. L'image était paradoxale au moment où les ministres successives, Fadila Laanan, Joëlle Milquet et Alda Greoli, voulaient remettre l'artiste au centre de leur politique.

D.A.C.V.

DEMANDES DE SUBSIDES

L'avenir tranché des contrats-programmes

Entre les demandes de subsides déjà sur la table et les budgets disponibles, la ministre devra trancher dans le vif d'ici à la fin de l'année. Alda Greoli constate, en effet, que les montants des dossiers introduits en 2017 atteignent 150 % de l'enveloppe prévue pour les contrats-programmes. Il faudra donc se montrer intransigeant sur le respect des critères d'attribution et s'inscrire pleinement dans le cadre du nouveau décret pour décrocher la timbale.

« Sans vouloir s'immiscer dans les pratiques artistiques et sans se substituer aux opérateurs, nous examinerons la qualité de l'emploi fourni, le rapport avec les écoles et la visibilité culturelle, ainsi que l'intégration du numérique, prévient la ministre. C'est sur ces nouvelles bases que les décisions seront prises. J'attends que l'examen des critères soit sérieux. Sinon, on repensera le fonctionnement des commissions d'avis. Il faut être strict avec les institutions dont on traite les dossiers. Les avis leur seront transmis pour qu'elles puissent éventuellement s'opposer aux décisions en les portant devant des instances de recours. Par conséquent, les engagements devront être parfaitement conformes aux attentes. Tout doit aller dans le sens de la traçabilité car cela fera jurisprudence. C'est dans cet esprit que se construira la nouvelle gouvernance, en clarifiant les rôles de chacun. »

D.A.C.V.